



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-neuvième session

11-15 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général sur l'expérience nationale en matière de
population sur le thème « Enrichissement de la base de
données démographiques utilisée pour le programme de
développement pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par Curia Generalizia Agostiniana - Augustinians International, Congregations of St-Joseph et Passionists International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2016/1.

** La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

« Renforcer la base de données démographiques pour le programme de développement de l'après-2015 avec un accent sur la migration »

Augustinians International (AI), Congregations of St-Joseph (CSJ) et Passionists International (PI), organisations non gouvernementales (ONG) des Nations Unies accréditées auprès de l'ECOSOC, sont convaincues que le renforcement des bases de données démographiques est essentiel à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, car il permettrait de traiter les causes profondes de la pauvreté, des inégalités et de l'injustice. La réunion du groupe d'experts tenue en octobre 2015 et organisée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a souligné l'importance des données démographiques pour le suivi et l'évaluation de tout programme de développement « car les chiffres concernant la démographie sont le dénominateur commun dans l'élaboration de la plupart des indicateurs de développement humain ». La ventilation des données permet de différencier les niveaux de réalisation des objectifs de développement durable dans toutes les populations.

S'agissant du phénomène particulièrement important de la migration, notamment la migration irrégulière, le manque de données précises, comparables et ventilées entrave le traitement des causes profondes de la pauvreté, de l'injustice et de l'inégalité dans le développement social. Nous approuvons chaque objectif de développement durable. Aucun d'eux ne peut être atteint si l'on ne parvient pas, au niveau national et international, à rendre justice à la majorité des 232 millions de migrants dans le monde et aux migrants en situation irrégulière et sans papiers. L'ambitieux et louable objectif de « ne laisser personne à la traîne » ne peut se réaliser que si toutes les populations sont incluses. Par voie de conséquence, nous nous félicitons de l'inclusion de la diaspora et des migrants, et plus encore des personnes à risque ou en situation de crise, dans le programme de développement durable. Il s'agit d'une décision opportune qui revêt une importance capitale, en particulier pour ce qui est des droits humains.

La migration est un puissant moteur du développement. C'est l'une des trois principales composantes des mutations démographiques, avec les naissances et les décès. Mais c'est également l'élément le plus difficile à mesurer, modéliser et estimer, surtout quand la migration est irrégulière. Par conséquent, l'amélioration du système de données pour produire des informations sur les flux migratoires et les populations migrantes est nécessaire au renforcement des bases de données démographiques utilisées pour orienter l'élaboration des politiques et le débat public sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable.

Souvent, les estimations du nombre de migrants en situation irrégulière sont inexactes, incohérentes, incomplètes et incomparables. Il est donc urgent de mettre au point des mécanismes systématiques et fiables de collecte de données. Certains pays font des « conjectures » à ce sujet, mais les données fiables sur le nombre de migrants en situation irrégulière sont difficiles à obtenir au niveau mondial. Le rapport annuel 2014 de l'Organisation internationale pour les migrations indique que plus d'un cinquième des migrants internationaux, c.-à-d. près de 50 millions sur

232 millions de migrants internationaux dans le monde, sont des migrants irréguliers ou sans papiers. Avec la crise actuelle des migrations et des réfugiés en Europe, ce chiffre est revu est à la hausse. Les données compilées par l'agence Frontex montrent que dans les huit premiers mois de 2015, près de 500 000 personnes sont entrées en Europe par des moyens irréguliers et 15 % d'entre elles étaient des enfants, dont beaucoup non accompagnés.

L'inégalité, qui est une cause profonde de la pauvreté, est masquée par les données non-ventilées. Les données et statistiques fiables et de haute qualité sont nécessaires pour comprendre la situation des travailleurs migrants et de leurs familles et promouvoir des politiques de migration pour réaliser des objectifs universels de développement durable, en particulier les droits humains des travailleurs migrants sans papiers et de leurs familles. Cependant, même dans les pays qui disposent de données sur le nombre de migrants en situation irrégulière, les systèmes de collecte de données sur la migration irrégulière ne recueillent pas des données ventilées concernant les caractéristiques sociodémographiques des migrants, comme le sexe et l'âge. Ainsi, les femmes et les enfants migrants sans papiers n'apparaissent pas dans les données qualitatives sur la migration. Par conséquent, il est difficile de recueillir des informations sur leur situation particulière, par exemple l'accès aux droits sociaux fondamentaux, comme la santé, l'éducation, le logement et l'accès à la justice. Ainsi, les politiques sur la migration et d'autres aspects sociaux y afférents ne tiennent pas compte des situations spécifiques que rencontrent les femmes et les enfants sans papiers et ne les intègrent pas dans les approches sexospécifiques et les approches axées sur la famille qui prévoient la protection sociale.

Les organisations de la société civile craignent que sans des statistiques quantitatives, qualitatives, cohérentes et régulièrement mises à jour, les décisions politiques et les opinions publiques se fondent sur des informations erronées et peut-être même des sources partiales. Dans ce contexte, l'absence de données fiables, exactes, actualisées et comparables sur le nombre, les conditions de vie et les droits des travailleurs migrants sans papiers et leurs familles a des incidences négatives sur l'élaboration et la gestion de politiques publiques cohérentes sur la migration et sur les questions y relatives. Au-delà des chiffres, les statistiques sur les migrations permettent d'attirer l'attention sur la qualité et les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les migrants sans papiers, en particulier les femmes et les enfants. Ces statistiques doivent intégrer des données ventilées selon le sexe et l'âge, sans quoi les inégalités et la discrimination envers les groupes de migrants vulnérables sans papiers, tels que les femmes et les enfants, risquent de s'aggraver.

Certains facteurs sont étroitement liés aux défis associés à la migration irrégulière. Dans l'optique du phénomène des migrants irréguliers et sans papiers, la collecte de données comparables qui ne s'appuie que sur les systèmes d'acquisition d'informations d'entrée et de sortie de ressortissants de pays tiers, ne peut être que fragmentaire, car cette catégorie de migrants évite les voies régulières et organisées. Il est tout aussi problématique de se concentrer uniquement sur les recensements nationaux, car il arrive que les migrants sans papiers évitent les entretiens de recensement par crainte d'être appréhendés ou que ces données soient transmises aux autorités publiques. Somme toute, les sources traditionnelles de données démographiques, à savoir l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de statistiques vitales, les systèmes d'information de santé et autres sources de données

administratives, n'intègrent souvent pas les populations migrantes, en particulier les sans-papiers. Il est difficile et parfois impossible pour les migrants irréguliers de sortir de la clandestinité ou de demander l'aide des systèmes réguliers dans les pays d'accueil par crainte des conséquences ultérieures. En effet, sans la protection des migrants sans papiers, les données recueillies par ces méthodes sont incomplètes et sont de peu de valeur ; les migrants en situation irrégulière ne sont pas intégrés dans les statistiques locales, nationales et mondiales ; ils ne sont pas non plus intégrés dans les budgets des donateurs, ni dans les plans de financement ou les rapports sur les dépenses. En définitive, ils ne bénéficient pas des fruits qu'apporte la réalisation des objectifs de développement durable.

La « sécurisation » et la « criminalisation » croissantes des mouvements transfrontaliers de personnes et l'accent mis sur le contrôle des frontières sont autant de raisons pour lesquelles la migration irrégulière échappe au système de données. Par ailleurs, cette situation détourne l'attention de la nécessité de traiter les autres causes de l'irrégularité, notamment les régimes d'octroi des visas et des permis de résidence, qui sont inadéquats, les défaillances administratives, les procédures complexes d'octroi des permis de séjour et de travail. Il convient de souligner encore une fois la nécessité de renforcer les bases de données démographiques pour répondre à cette situation, en particulier dans la perspective de l'objectif 10.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ».

Tout en mesurant la complexité de la collecte, du partage et de l'utilisation de données fiables, nous recommandons que des efforts soient déployés pour réduire les inexactitudes, l'utilisation des « flux cumulés », les divergences entre les sources, le recours à des sources peu fiables et l'absence de sources. Il convient, en outre, d'écouter et de mettre en œuvre les suggestions des experts pour normaliser les questionnaires d'enquête, la collecte des données, le renforcement des capacités et le renforcement de la coopération en matière d'échange de données. Il faut s'intéresser aux avantages de « la révolution des données », en d'autres termes, accroître la disponibilité de nouvelles sources de données en développant la collecte traditionnelle de données et inclure les solutions de rechange. Cette intégration de sources multiples permettrait d'atteindre une large gamme d'objectifs, de cibles et d'indicateurs de développement durable. Pour faire face à la complexité des données, en particulier le cycle de vie des données – et refléter celles-ci dans les politiques et les outils de responsabilisation – il faut que les données soient communiquées facilement et accessibles aux décideurs politiques et aux praticiens sur le terrain. On pourrait atteindre cet objectif par une plus grande cohésion entre la production, la diffusion et l'utilisation des données.

Nous estimons que pour améliorer les systèmes de collecte de données, il est nécessaire de développer et de renforcer le rôle de la société civile, des migrants ou des groupes de la diaspora, d'encourager la coordination entre les parties prenantes et de protéger les données, en veillant à ce que les informations recueillies sur les travailleurs migrants sans papiers et leurs familles soient utilisées à leur avantage et en dissociant les données collectées sur la migration et les contrôles de l'immigration et des frontières. L'amélioration de la collecte et des estimations de données est nécessaire pour l'élaboration des politiques dans un certain nombre de domaines tels que la fourniture de services de base et la protection des droits

humains des travailleurs migrants sans papiers et de leurs familles. Le développement des sources de données non traditionnelles exige le financement des acteurs non-traditionnels afin d'accroître leurs capacités et améliorer la qualité de leur travail.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à la Commission pour avoir invité la société civile à participer à l'examen de ses méthodes de travail. Conscients que la migration est prise en compte dans le Programme d'action du Caire, et considérant que cette Commission est le seul forum dans l'ensemble du système des Nations Unies où la migration est traitée de manière spécifique, nous espérons que la Commission accordera une attention soutenue à cette question et l'examinera en profondeur. Nous nous félicitons de l'attention que la Commission accorde à la relation importante de la migration et du développement avec la dynamique des populations et les droits de l'homme dans son rapport de 2013 sur les migrations internationales.

En conclusion, nous voudrions réitérer que la collecte de données qualitatives fiables sur les migrants sans-papiers est un préalable essentiel à l'élaboration de politiques cohérentes axées sur les questions sociales, telles que la protection adéquate des victimes de la criminalité et l'accès à la justice, à la santé, au logement et à l'éducation, en d'autres termes, la réalisation des objectifs de développement durable pour les migrants sans papiers. Ignorer cet élément conduirait à l'échec de toute tentative visant à renforcer la base de données démographiques. L'amélioration dans ce domaine exige une forte coopération entre toutes les parties prenantes et une meilleure coordination aux niveaux local, régional et mondial.
